



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016**

**DATE DE
CONVOCAION**

19 Septembre 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 10
ABSENTS : 09
QUORUM : 10
PROCURATION : 03

DELIBERATION N°33/2016/MT

**Demande de financement des études sanitaires nécessaires au classement et
au suivi des zones ostréicoles de la commune**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
M. Vincent MAYEN, Conseiller
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : Mme Marlène MONTET, Conseillère
M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

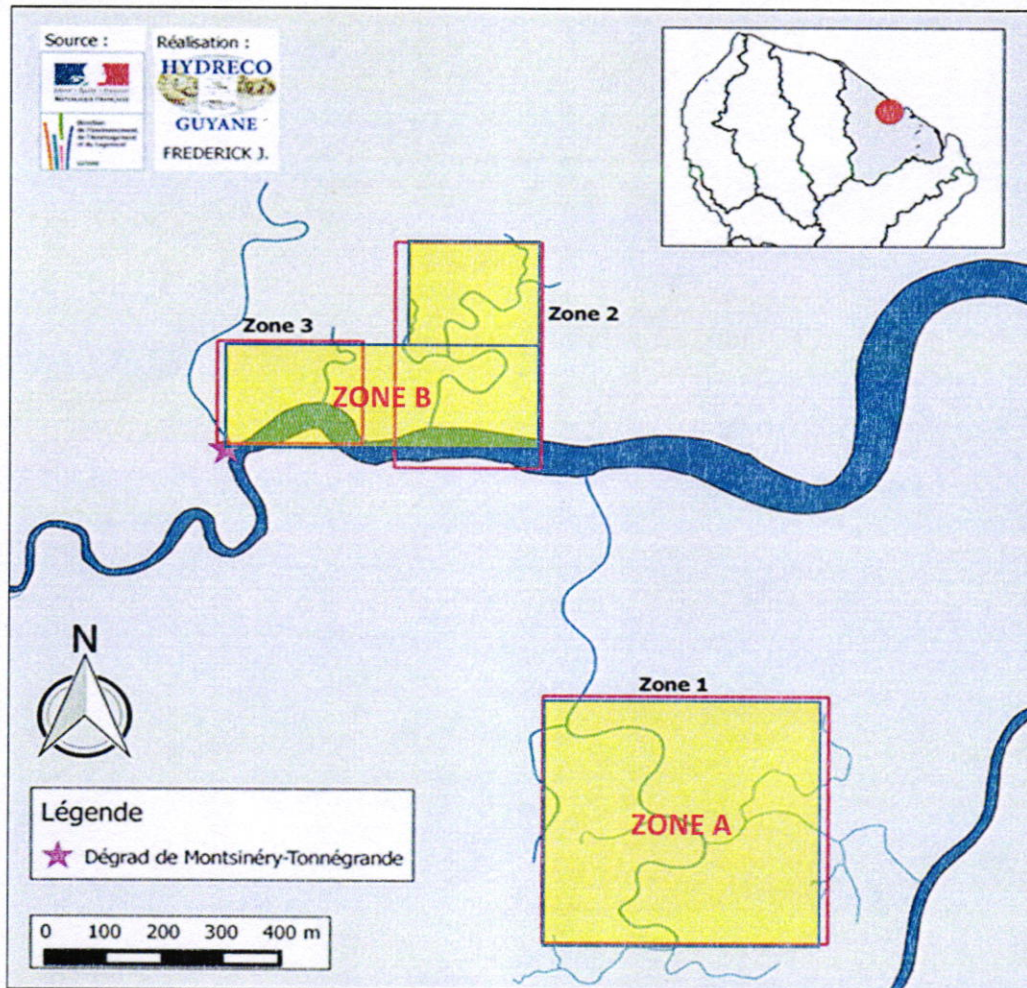


Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**.
Monsieur **Vincent MAYEN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Jean-Yves TARCY**.

Délibération n°33/2016/MT
Demande de financement des études sanitaires nécessaires au classement et au suivi des zones ostréicoles de la commune

Deux zones sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande ont été pressenties comme propice à une activité ostréicole.



De fait, plusieurs études doivent être menées afin de garantir la faisabilité, notamment sanitaire, du projet.

Aussi, les études préalables à envisager dans ces zones sont les suivantes :

- Economie de la filière et conditions de protection de l'espèce : en cours
- Etude sur la biologie de l'espèce : étude scientifique
 - Financement prévu par le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) mesure 52